

COMPTE RENDU DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 7 juillet 2021, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BENOIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Jeanne BENOIT, Michel PETIT, Marie-Michelle CHAIGNEAU, Michel BIRONNEAU, Laurence GIRARD, Patrick DESLANDES, Catherine ARNAUDEAU, Jacques LAMY, Philippe DEVINEAU, Manuella ROUET Tony COULAIS, Céline BELLEAU, Hervé ROUX, Hélène POUPET, Angélique CASSERON, Dominique CHAIGNEAU, Edwige GODET, Clémence NAUD.

SECRÉTAIRE : Catherine ARNAUDEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphanie ROUSSEAU, Patrick GIRARD, Denis FERY

ABSENT : Françoise CRABEL

Stéphanie ROUSSEAU ayant donné pouvoir à Catherine ARNAUDEAU
Patrick GIRARD ayant donné pouvoir à Hélène POUPET
Denis FERY Ayant donné pouvoir à Patrick DESLANDES

A – Présentation du dispositif petite ville de demain

B – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. **Droit de préemption**

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 14 juin 2021 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé Rue Gabriel Briand, Section AD n°811 (ex 176)
- Terrain situé 27 avenue Georges Clemenceau, Section AC n° 433p et 435p
- Terrain situé 4 rue des lombards, Section AE n° 170
- Terrain situé Avenue du Général de Gaulle, Section ZA n° 528 (ex 102)

2. **Finances**

Décisions prises depuis le 14 juin 2021 :

- **N° 9** : De mandater ADC Peinture – ZA du Bourg Bâtard – 85120 LA TARDIERE pour la mise aux normes des sanitaires de la salle Clemenceau partie peinture moyennant un montant de 2 933.63 € H.T., soit 3 520.36 € TTC.

C – FINANCES

1. Sydev : Rénovation place du Champ de Foire

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition du Sydev pour la rénovation de l'éclairage public de la place du Champ de Foire moyennant une participation communale de 327.00 €.

AUTORISE le Maire à signer la convention.

2. Admission en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur les titres n° 46/2018-23/2020 et 44/2021 du budget assainissement pour un montant de 481.34 €.

D – PERSONNEL

1. Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections

Sur rapport de Madame le Maire Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE**

ARTICLE 1 : BENEFICIAIRES

Cette indemnité pourra être attribuée aux agents relevant des catégories suivantes :

Catégorie A : grades relevant des cadres d'emploi d'attaché et ingénieur

Le montant de référence pour le calcul de cette indemnité sera le taux moyen de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (IFTS de deuxième catégorie) affecté d'un coefficient multiplicateur de 3

Lorsqu'un agent est seul à pouvoir bénéficier de ce dispositif, la somme individuelle allouée pourra être portée au taux maximal possible, c'est-à-dire le quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (IFTS de deuxième catégorie).

ARTICLE 2 : AGENTS CONTRACTUELS

Les contractuels de droit public exerçant des fonctions équivalentes pourront bénéficier de cette indemnité sur les mêmes bases.

ARTICLE 3 : PROCEDURE D'ATTRIBUTION

Conformément au décret n° 91-875, le Maire fixera les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits et des modalités de calcul de cette indemnité.

Les taux maximaux applicables sont fixés par un arrêté ministériel du 27 février 1962 et dépendent du type d'élection.

ARTICLE 4 : VERSEMENT

Le paiement de cette indemnité sera réalisé après chaque tour des consultations électorales. Cette indemnité n'est pas cumulable avec les IHTS. Lorsque deux élections se déroulent le même jour une seule indemnité peut être allouée. Cette indemnité peut être versée autant de

fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections. Les agents employés à temps non complet peuvent bénéficier de cet avantage à taux plein sans proratisation.
Cette indemnité est cumulable avec le RIFSEEP.

ARTICLE 5 : DATE D'EFFET

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès les premières élections de l'année 2021.

ARTICLE 6 : CREDITS BUDGETAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

2. Création d'un emploi

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à compter du 1^{er} août 2021;
- de procéder, parallèlement à cette création de poste, à la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^o classe ;
- dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les propositions ci-dessus.

E – DIVERS

1. Composition des commissions

Considérant que certains élus ont émis le souhait d'intégrer de nouvelles commissions,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 19 voix pour et 2 abstentions,

DESIGNE la composition des commissions ainsi qu'il suit :

COMMISSION FINANCES

Marie-Jeanne BENOIT

Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Patrick DESLANDES
Jacques LAMY
Tony COULAIS
Patrick GIRARD
Edwige GODET
Philippe DEVINEAU
Hervé ROUX

COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS – ACCESSIBILITE - VOIRIE

Michel PETIT

Marie-Jeanne BENOIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Patrick DESLANDES
Jacques LAMY
Philippe DEVINEAU
Patrick GIRARD
Hervé ROUX
Tony COULAIS
Dominique CHAIGNEAU
Denis FERY

COMMISSION PERMIS DE CONSTRUIRE

Michel PETIT

Marie-Jeanne BENOIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Patrick DESLANDES
Jacques LAMY
Céline BELLEAU
Hervé ROUX

COMMISSION ACTION SOCIALE

Marie-Michelle CHAIGNEAU

Marie-Jeanne BENOIT
Michel PETIT
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Patrick DESLANDES
Catherine ARNAUDEAU
Stéphanie ROUSSEAU
Manuella ROUET
Dominique CHAIGNEAU

COMMISSION CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT DURABLE – FOIRES ET MARCHES - CIMETIERE

Michel BIRONNEAU

Marie-Jeanne BENOIT
Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Laurence GIRARD
Patrick DESLANDES
Françoise CRABEL
Philippe DEVINEAU
Manuella ROUET
Hélène POUPET
Dominique CHAIGNEAU
Clémence NAUD

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE - SCOLAIRE

Laurence GIRARD

Marie-Jeanne BENOIT
Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Patrick DESLANDES
Catherine ARNAUDEAU
Stéphanie ROUSSEAU
Manuella ROUET
Céline BELLEAU
Hélène POUPET
Patrick GIRARD
Angélique CASSERON
Dominique CHAIGNEAU
Edwige GODET

COMMISSION CULTURE – COMMUNICATION - ASSOCIATIONS

Patrick DESLANDES

Marie-Jeanne BENOIT
Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Hervé ROUX
Edwige GODET
Denis FERY
Clémence NAUD

COMMISSION PROJETS DE TERRITOIRE

Marie-Jeanne BENOIT

Michel PETIT
Marie-Michelle CHAIGNEAU
Michel BIRONNEAU
Laurence GIRARD
Patrick DESLANDES
Catherine ARNAUDEAU
Jacques LAMY
Françoise CRABEIL
Stéphanie ROUSSEAU
Philippe DEVINEAU
Manuella ROUET
Tony COULAIS
Céline BELLEAU
Hervé ROUX
Hélène POUPET
Patrick GIRARD
Angélique CASSERON
Dominique CHAIGNEAU
Edwige GODET
Denis FERY
Clémence NAUD

2. Ecole publique : rentrée 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

PREND acte de l'implantation d'un 10^{ème} emploi d'enseignant en élémentaire à compter de la rentrée 2021-2022.

3. Communauté de Communes : Rapport d'activités 2020

L'article L5211-39 du code Général des Collectivités territoriales prévoit que le président de l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Patrick Deslandes présente au Conseil le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie.

4. Agence de Services aux Collectivités : Rapport des représentants

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activités de l'année 2020

5. Assainissement : RPQS 2020 (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif)

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à 19 voix pour et 2 abstentions :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site

www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Marie-Jeanne BENOIT
Maire

